

BULLETIN – VÉRIFICATION DES SYNDICS À DISTANCE

Organismes à charte du SCFP qui font des vérifications de syndics à distance pendant la pandémie

Le présent bulletin propose des idées et des conseils sur la façon de mener une vérification en respectant les mesures de distanciation physique ou à partir d'une plateforme virtuelle comme Zoom.

En ces temps extraordinaires, une gouvernance, une reddition de comptes et une transparence adéquates demeurent essentielles. La vérification des syndics et la présentation du rapport à vos membres sont des éléments clés de la reddition de comptes et de la transparence.

En outre, pour maintenir la protection de la politique d'assurance-cautionnement, chaque organisme à charte doit présenter son rapport des syndics au SCFP dans les six mois de la fin de l'exercice ce qui, pour la plupart des sections locales, est le 30 juin. Nous savons que l'année a été difficile pour tous et que les dirigeants élus sont sous pression. Nous apprécions tous vos efforts et tout le travail que vous faites pour vous acquitter de cette importante tâche.

Pour respecter les mesures de distanciation physique exigées par la pandémie, quelques sections locales et organismes à charte ont adapté leur façon de mener la vérification des syndics. Voici les meilleures pratiques qui sont ressorties de leur expérience.

Devriez-vous mener la vérification en personne ou en ligne?

Tenez compte de ce qui suit :

- Les syndics se trouvent-ils dans la même région géographique? Il est recommandé d'éviter les déplacements et les séjours dans les hôtels pendant la pandémie.
- Les syndics sont-ils à l'aise de se réunir en personne? S'ils sont immunocompromis ou s'ils vivent avec une personne dont la santé est compromise, ils pourraient ne pas pouvoir se réunir en personne.
- Avez-vous accès à un espace de réunion qui permet une distanciation physique adéquate?

Si vous ne pouvez pas mener la vérification en personne en toute sécurité, menez une vérification virtuelle sur une plateforme de réunion vidéo comme Zoom.

Vérification en personne – Aide-mémoire

- ✓ Les syndics adaptent leur processus de vérification de façon à minimiser l'échange de papiers entre eux. Par exemple :
 - Un syndic examine le grand livre, un deuxième les dépenses et un troisième les relevés bancaires.
 - Chaque transaction est lue à voix haute et les syndics vérifient leurs documents respectifs.

- ✓ Le secrétaire-trésorier organise les dossiers de façon à minimiser l'échange de papiers.
- ✓ L'espace de réunion permet aux syndics de travailler à au moins deux mètres de distance les uns des autres.
- ✓ Les syndics respectent la distanciation sociale et les autres consignes dans l'espace de réunion, comme porter un masque là où il est nécessaire, utiliser du désinfectant pour les mains, apporter sa nourriture et ses boissons, etc.

Vérification virtuelle – Aide-mémoire

- ✓ La section locale met en place la technologie pour la vérification virtuelle :
 - Si vous n'êtes pas déjà abonné, choisissez une plateforme de réunion virtuelle qui est facile d'accès et d'utilisation pour les syndics. Ce peut être Zoom, Skype, Teams ou Google Hangouts.
 - Si vous n'êtes pas déjà abonné, choisissez une plateforme infonuagique de partage de documents facile d'accès comme OneDrive, Dropbox ou Google Drive.
 - Offrez une formation technologique aux syndics avant la vérification pour les aider à naviguer sur les plateformes en ligne et à travailler avec des documents électroniques (par exemple, comment surligner ou cocher des documents électroniques).
 - La formation technologique permet aussi de vérifier l'accès à une connexion Internet stable. Si un syndic n'a pas de connexion Internet solide, vous pouvez lui permettre de se connecter à partir du bureau de la section locale ou de celui du SCFP.
- ✓ Le secrétaire-trésorier prépare la documentation pour la vérification virtuelle :
 - Scannez tous les documents nécessaires pour la vérification et téléchargez-les vers la plateforme de partage des documents. Les pièces justificatives de dépenses et les reçus peuvent prendre plus de temps à scanner, alors demandez de l'aide si vous en avez beaucoup.
 - Organisez les dossiers de manière à en faciliter la navigation par les syndics.
 - Donnez aux syndics un accès temporaire au dossier. Il s'agit d'une mesure de sécurité et toutes les plateformes recommandées ci-dessus vous permettent de fixer une date de fin pour l'accès.
- ✓ Les syndics mènent la vérification virtuelle :
 - Discutez des moyens à prendre pour adapter votre processus d'examen des documents électroniques.
 - Établissez un processus pour vous connecter au secrétaire-trésorier au besoin.
 - Prévoyez un plan pour régler les problèmes technologiques.
 - Réunissez-vous en ligne et faites la vérification – n'oubliez pas de prendre régulièrement des pauses pour éviter la fatigue due à une surutilisation de l'écran.

Janvier 2022

:br/sepb 491